

C 3035

GRAND CONSEIL	
Expédié le: 23.2.12	Session GC: 23-24.2.12
Président	<input checked="" type="checkbox"/> Députés (100)
Correspondance GC	<input checked="" type="checkbox"/> Bureau
Secrétariat	<input checked="" type="checkbox"/> Chefs de groupe
Commission: enseignement	
Objet: P 1792-A	
Copie à: COM enseignement	

Genève le 22 février 2012

	GRAND CONSEIL
reçu le	22 FEV. 2012

Concerne : pétition 1792-A « Harmos : être né au mois d'août et ne pas pouvoir , sur dérogation ,commencer l'école à 4 ans, ce n'est pas juste ! »

Cher monsieur le Président,

Nous nous permettons de vous écrire afin de savoir ce qui est advenu de notre pétition 1792-A, car les inscriptions à l'école primaire auront lieu les 2 et 3 mars 2012, et nous sommes toujours sans nouvelles de la Commission d'enseignement.

Pour rappel, la pétition 1792-A a été déposée le 6 juin 2011 avec 541 signatures. Elle demandait que les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> août et la date de la rentrée scolaire puissent être scolarisés dans l'année en cours puisqu' ils satisfont au critère principal de l'article 4 de la nouvelle Convention Scolaire Romande : être âgé de 4 ans révolus pour commencer l'école.

Nous avons pris connaissance du rapport de la Commission d'enseignement le 4 octobre 2011.

Le 21 octobre 2011, un projet de loi 10884 intitulé « Pour que tous les enfants âgés de 4 ans révolus le jour de la rentrée scolaire puissent être inscrits à l'école obligatoire » a été déposé et allait parfaitement dans le sens de notre pétition.

Nous avons pris acte du fait que la pétition 1792-A et le PL 10884 ont été renvoyés en Commission d'enseignement le 18 novembre 2011. Depuis, nous sommes absolument sans nouvelles.

Nous vous rappelons que la situation à Genève est particulière , car il y a déjà un manque cruel de places de crèches depuis plusieurs années dans notre cité.

En demandant aux députés de refuser définitivement la possibilité aux enfants d'août de commencer l'école dans l'année en cours, le DIP a aggravé cette situation : ces enfants , en restant un an de plus dans le circuit pré scolaire , occupent autant de places de crèches qui sont fermées à tous les nouveaux enfants du canton. Cela fait tout de même 300 places en crèches en moins dès la rentrée 2012 !

La situation est urgente car les inscriptions pour la volée 2012 vont avoir lieu dans quelques jours et nous ne savons toujours pas le sort qui sera réservé aux enfants nés en août âgés de 4 ans révolus à la rentrée 2012.

Nous demandons à ce que les enfants du canton, tant ceux nés en août que ceux qui ont besoin de places de crèches, ne soient pas pris en otages dans des susceptibilités et des querelles politiques qui ne les concernent pas.

Nous demandons qu'un moratoire soit établi pour maintenir la date limite d'entrée à l'école au 31 août comme l'année passée, afin que cette volée puisse commencer l'école cette année et que la Commission d'enseignement puisse prendre tout son temps pour statuer.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette missive et vous adressons, Monsieur le Président, nos plus cordiales salutations.

Comité « Halte à la discrimination scolaire des enfants nés en août »  
7 rue Bellot 1206 Genève

